

Administration Communale de OUFFET

Rue du Village, 3

4590 OUFFET

Barrières Nadar et panneaux A15

FORMULAIRE DE RESERVATION

En caractère d'imprimerie

Nom Prénom

Adresse complète Localité

Téléphone (GSM)..... Email

Date de la demande Date de réservation

Objet de la demande :

Prix de la caution : 20,00 € par barrière ou par jeu de 2 panneaux A15

Prêt de maximum 10 barrières NADAR

REGLEMENT COMMUNAL DU PRÊT DE BARRIERES NADAR ET DE PANNEAUX A15

- I. *La durée maximale prévue pour le prêt est de 10 jours calendriers.*
- II. *La demande devra être effectuée dans les 5 jours ouvrables avant la mise à disposition.*
- III. *La demande ne sera considérée comme effective qu'après confirmation de la disponibilité par le service travaux.*
- IV. *L'utilisation desdites barrières ne peut être prévue que pour une utilisation en rapport avec le domaine public. Des panneaux de signalisation A15 (route glissante) pourront être mis à disposition des citoyens, moyennant accord du service travaux ; ces panneaux seront enlevés et rendus au centre de voirie par le demandeur.*
- V. *La Commune d'Ouffet décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'usage du matériel prêté.*
- VI. *Le présent règlement entrera en vigueur immédiatement dès son adoption par le Conseil communal.*

Le présent règlement a été arrêté par le Conseil communal en séance du 1 avril 2014.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,
(S) H. LABORY

La Bourgmestre,
(S) C. MAILLEUX

Réception du règlement
Pour accord,

.....